



HAL
open science

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

Pierre-Yves Quémener

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Quémener. De l'origine du système anthroponymique à deux éléments. Nouvelle Revue d'Onomastique, 2023, 68, pp.183-192. hal-04617356

HAL Id: hal-04617356

<https://hal.science/hal-04617356>

Submitted on 19 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

Pierre-Yves Quémener
*Chercheur associé au laboratoire TEMOS
Université d'Angers - UMR 9016 CNRS*

Résumé

Les systèmes anthroponymiques peuvent être très divers dans le monde, combinant un nombre plus ou moins important d'éléments. Cependant, pour qu'il fonctionne, un système doit posséder deux caractéristiques fondamentales : des éléments personnels signifiants, disant quelque chose du porteur, et des marqueurs de lignée. Les noms uniques du haut Moyen Âge possédaient ces deux attributs. Il s'agissait de noms composés, à la fois marqueurs individuels et marqueurs familiaux. Au XI^e siècle, l'adoption des noms entiers, la réduction progressive du stock onomastique et la généralisation du baptême des nouveau-nés rompirent l'équilibre antérieur. Témoins de leur époque, les noms de baptême devinrent les marqueurs privilégiés des liens du compérage. L'adjonction de surnoms, autres noms ou sobriquets, compensa la dépréciation du marqueur individuel. Par ailleurs, les mentions de filiation ou de liens de parenté suppléèrent à la perte du marqueur de lignée. Au XIII^e siècle, la stabilisation et la transmission progressive des surnoms leur conférèrent le statut de marqueurs de lignée, ce qui nécessita une nouvelle adaptation du système anthroponymique afin de renforcer les éléments personnels. Elle se réalisa par la multiplication des formes hypocoristiques des noms de baptême. Le système anthroponymique à deux éléments est né au XI^e siècle de la nécessité de rétablir des marqueurs individuels et familiaux dans la dénomination des individus.

Notre système anthroponymique moderne est un système à deux éléments composé d'un prénom et d'un nom de famille héréditaire. Il s'est formé progressivement au cours de la seconde moitié du Moyen Âge, succédant à un système à nom unique hérité des traditions celtiques et germaniques. Les raisons de cette révolution anthroponymique sont encore mal connues. En 1924, Paul Aebischer expliquait le développement des surnoms aux XI^e et XII^e siècles par l'augmentation des homonymies, consécutives à une réduction du stock des noms de baptême¹. Cette hypothèse a longtemps prévalu mais elle n'est plus retenue aujourd'hui². Michel Zimmermann s'est même demandé si l'appauvrissement du lexique anthroponymique pouvait être – au contraire – la

¹ Paul AEBISCHER, « L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires », *Bulletin du dictionnaire wallon*, t. 13, n° 3-4, 1924, p. 73-168 (74). Voir aussi Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, p. 365.

² Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE, « En forme de conclusion générale : bilans et projets » dans Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 312.

conséquence du phénomène de double dénomination³. François Menant justifiait pour sa part l'apparition des surnoms par une pression sociale des pouvoirs civils, soucieux d'identifier correctement leurs contribuables⁴. Monique Bourin et Pascal Chareille, constatant eux-aussi un manque de corrélation flagrant entre la montée des homonymies et l'apparition des surnoms, concluent que « les deux processus, concentration du choix des noms et apparition des surnoms, constituaient une spirale commune, une sorte de double hélice, où l'évolution de l'un confortait et accentuait l'évolution de l'autre. L'anthroponymie à deux éléments est née de plusieurs désirs concomitants, attirer la protection sur l'enfant, non plus seulement des ancêtres, mais aussi des grands saints et de l'autorité princière, mieux situer les personnes dans l'espace, mieux contrôler les sujets »⁵.

Si les deux phénomènes peuvent être liés d'une certaine manière, il est essentiel de répondre à une question préliminaire : comment explique-t-on le passage des noms composés aux noms entiers au tournant du premier millénaire ?

Je propose ci-dessous une nouvelle hypothèse de l'origine du système anthroponymique à deux éléments, fondée sur l'idée d'une dilution de la signification des noms de baptême aux XI^e et XII^e siècles.

L'abandon des noms composés au XI^e siècle

Précisons d'emblée la terminologie. Afin d'éviter les confusions et les surinterprétations, il est préférable de s'en tenir *a minima* au vocabulaire médiéval : *noms* et *surnoms* correspondent ici aux premiers et seconds termes du système anthroponymique à deux éléments. Ces termes renvoient aux *nomen* et *cognomen* des textes latins. Le terme *prénom* est anachronique pour la période médiévale, notamment avant l'an mil, lorsque l'on faisait encore usage d'un nom unique. Les expressions *nom propre*, *nomen proprium* ou *nom personnel* sont ambiguës pour désigner le premier élément car elles sous-entendent que le second n'était pas un nom personnel et qu'il était *a priori* transmissible. L'expression *nom de baptême* ne convient pas mieux car elle suppose que le premier élément, ou le nom unique, était assurément un nom donné au baptême.

L'emploi du terme *surnom* peut lui-aussi poser difficulté. Lorsque le second élément est un nom de personne, je considère qu'il s'agit toujours d'un surnom, qu'il soit

³ Michel ZIMMERMANN, « Les débuts de la révolution anthroponymique en Catalogne (X^e-XII^e siècles) », *Annales du Midi*, t. 102, n° 189-190, 1990, p. 293. Cf. Pascual MARTINEZ SOPENA, « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX^e et le XII^e siècle », dans Monique BOURIN, Jean-Marie MARTIN et François MENANT (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, Ecole française de Rome, 1996, p. 63-85 (82).

⁴ François MENANT, *Le nom, document d'histoire sociale*, Séminaire ENS 2010-2011, séance du 9 au 21 janvier 2011, p. 9. Document en ligne :

<https://histoire.ens.fr/IMG/file/Menant/Menant,%20Anthroponymie%20s%C3%A9minaire%20janvier%202011.pdf>, consulté le 3 février 2023. Voir également, du même auteur, « L'Italie centro-septentrionale » dans *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, *op. cit.*, p. 19-28.

⁵ Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2014, p. 21.

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

précédé d'une locution du type *cognomento, dictus* ou autre, ou que les deux éléments soient accolés, conjugués avec des déclinaisons identiques (ex. *Petrus Raimundus*) ou différentes (*Petrus Raimundi*). Dans les documents du XI^e siècle, je distingue les *compléments de dénomination* constituant de véritables surnoms (sobriquets, noms de personnes) des simples *compléments de désignation* utilisés pour identifier un individu (mention de filiation, titre, fonction, métier ou origine géographique). Dans les documents plus tardifs, il n'est pas toujours possible de trancher. Un exemple dans les rôles de la taille de Paris en 1292, à propos de quelques contribuables de la rue de la Bretonnerie : *Guillaume l'Englais* et *Jehan Chevalier* possèdent vraisemblablement des surnoms relativement stables, sans présumer pour autant que ces surnoms soient héréditaires, mais que dire de *Jehan le charpentier* et de *Jehanne la charpentière*⁶? Ces appellations suffisaient sans doute à les reconnaître dans la rue de la Bretonnerie mais étaient-ils désignés de la même façon en d'autres lieux? À la fin du XIII^e siècle, le deuxième élément de notre système anthroponymique était encore accessoire.

Je distingue enfin les *noms composés* du haut Moyen Âge des *noms entiers* utilisés presque exclusivement au second millénaire. Avant l'an mil, les personnes étaient désignées par un nom unique composé le plus souvent selon le procédé de la *variation thématique*, associant deux termes (appelés également segments, racines ou lexèmes) pour créer un nom spécifique : *Gairardus* est formé à partir des termes germaniques *gari*, lance, et *hard*, dur, fort. *Arthmael* est un nom breton composé des termes *arth*, ours, et *mael*, prince. C'est ce que j'appelle les *noms composés*. Les combinaisons étaient infinies mais on note toutefois l'emploi de thèmes récurrents, empruntés au vocabulaire de la force, de la sagesse ou de la beauté. Par ailleurs, les mêmes lexèmes étaient fréquemment repris au sein d'une même famille : on créait les noms des enfants en y intégrant l'un ou l'autre des lexèmes du nom d'un parent ou d'un membre de la parenté. Un exemple avec cette famille de colons installés près de Saint-Germain-des-Prés au début du IX^e siècle : *Aclehardus* et son épouse *Teudhildis* eurent cinq enfants nommés *Teuthardus*, *Sigebertus*, *Ingedrudis*, *Aclehardus* et *Haclehildis*⁷. Comme le soulignait avec justesse François Menant, le nom unique est dans ce système à la fois marqueur individuel et marqueur familial⁸.

Ce mode de production anthroponymique fut progressivement abandonné au tournant du premier millénaire pour laisser la place à des *noms entiers*, désormais figés et repris tels quels dans un stock onomastique préexistant. Dans le monde franc, l'usage de la transmission de noms entiers, dit aussi *procédé de la répétition*, est attesté dans les familles royales mérovingiennes dès la seconde moitié du VI^e siècle. Il sera repris dans les

⁶ Hercule GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1837, p. 75.

⁷ Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE, « Colons et serfs dans le polyptyque d'Irminon : quelles différences anthroponymiques ? » dans Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1, Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques, serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII^e–XII^e siècle), Publications de l'université de Tours, 2002, p. 37.

⁸ François MENANT, art. cit., p. 4.

grandes familles de l'aristocratie carolingienne mais l'ensemble de la population continua d'utiliser le procédé de la variation thématique jusqu'à la fin du X^e siècle⁹.

Paul Aebischer s'est efforcé de convaincre que l'habitude de former de nouveaux noms se perdit lorsque les populations perdirent l'usage de la langue germanique, entraînant inéluctablement l'appauvrissement du lexique onomastique : « Tout le long du X^e siècle, et du XI^e aussi, ce n'est qu'une jonchée de cadavres »¹⁰ ! Récemment encore, Jörg Jarnut justifiait l'abandon de la création des noms composés par des motivations linguistiques : « L'incapacité que l'on éprouvait désormais à comprendre le sens des noms d'origine germanique, et la forte décroissance numérique de ces noms, firent en sorte qu'un nombre toujours plus grand d'individus fut désigné par un même nom »¹¹. Dans le même ouvrage, Benoît Cursente faisait cependant remarquer que, dans le Midi, le processus de germanisation de l'onomastique s'était accéléré tardivement, vers la fin du VIII^e siècle. Par conséquent, il n'y a pas lieu de « considérer qu'on aurait cessé d'employer les noms gothiques au moment où on n'en comprenait plus le sens, il faut donc au contraire semble-t-il admettre que c'est quand on a cessé de les comprendre qu'on y a eu le plus massivement recours »¹².

L'explication linguistique ne tient pas dans le Midi. Elle ne se vérifie pas non plus en Bretagne, où l'on utilisait au haut Moyen Âge un répertoire onomastique essentiellement breton avec un procédé de création des noms exactement similaire à celui des noms francs¹³. On y observe également à partir de l'an mil un phénomène identique d'abandon des noms composés et l'adoption massive de noms entiers¹⁴. Or, la langue bretonne fut parlée couramment en Bretagne occidentale jusqu'au XX^e siècle. Pour quelle raison les Bretons auraient-ils donc abandonné leurs noms composés ? Enfin, si les populations de langue française avaient manifesté le désir de conserver le procédé de la variation thématique, il leur suffisait de l'adapter au français. Le procédé a vraisemblablement été abandonné parce qu'il ne convenait plus aux attentes de la population.

Voyons à présent les avantages que le nouveau procédé pouvait apporter aux familles. Fondamentalement, le nom entier est celui de quelqu'un d'autre. On ne crée plus

⁹ Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VI^e-X^e siècle)*, *Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 179-223 ; « Nommer/identifier ou la puissance du nom dans la société du haut Moyen Âge », *Sources Travaux historiques*, 1996, n° 45-46, p. 47-56 ; et *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, chap. 14, « Dénomination, parenté et pouvoir dans la société du haut Moyen Âge », p. 224-238.

¹⁰ Paul AEBISCHER, art. cit., p. 112. Voir aussi p. 121.

¹¹ Jörg JARNUT, « Avant l'an mil », dans Monique BOURIN, Jean-Marie MARTIN et François MENANT (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, op. cit., p. 17.

¹² Benoît CURSENTE, « Aspects de la révolution anthroponymique dans le Midi de la France (début XI^e – début XIII^e siècle) » dans Monique BOURIN, Jean-Marie MARTIN et François MENANT (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, op. cit., p. 43.

¹³ Bernard TANGUY, « Les noms d'hommes et les noms de lieux » dans le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, publié par l'Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Tours, Mame, 1998, p. 49-60.

¹⁴ Cf. Bernard TANGUY, « Noms d'hommes et noms de lieux » dans le *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, présenté et introduit par Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 83-90.

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

le nom de l'enfant à partir de lexèmes familiaux mais on lui donne le nom d'une personne que l'on connaît et que l'on souhaite honorer, qu'il s'agisse d'un membre de la parenté ou d'une personne choisie hors du cercle familial. Le référent ainsi désigné devient un modèle mais aussi un pourvoyeur de qualités potentielles. Dans l'esprit médiéval, tout porteur d'un nom a vocation à devenir ce que son nom signifie. Ce concept s'appliquait déjà aux noms composés : les termes choisis exprimaient les vœux du nommeur pour l'enfant. Le concept s'applique pareillement aux noms entiers mais d'une manière plus large : le nouveau porteur est susceptible d'hériter des qualités associées au nom qui lui est assigné. Il peut s'agir des qualités du référent connu ou des connotations sociales, culturelles ou religieuses associées au nom par la communauté. Roland est preux et Olivier est sage. Les avantages du procédé de la répétition étaient significatifs. Ils permettaient aux nommeurs d'échapper au carcan familial en leur donnant accès à un espace onomastique bien plus étendu.

L'époque de l'adoption des noms entiers est aussi celle d'une transformation radicale des pratiques baptismales. Depuis le VIII^e siècle, les cérémonies solennelles du baptême se déroulaient généralement à Pâques ou à la Pentecôte. Les enfants étaient donc baptisés en ayant un peu plus ou un peu moins d'un an. Cependant, à partir du XI^e siècle, et surtout du XII^e siècle, l'usage s'introduisit d'administrer le baptême peu de temps après la naissance¹⁵. Cette évolution produisit un impact majeur sur les processus de nomination. Chez les Francs, l'usage était d'attribuer un nom aux nouveau-nés la neuvième nuit¹⁶. De fait, les enfants recevaient un nom – que l'on peut qualifier de *nom de naissance* – avant leur baptême. Cette pratique est attestée dans les différentes éditions du sacramentaire gélasien. Il y est indiqué que les parrains et marraines devaient, préalablement à la cérémonie baptismale, faire inscrire dans un registre spécifique les noms des futurs baptisés¹⁷. Le baptisé pouvait recevoir un *nom de baptême* au moment de la cérémonie mais cette attribution était facultative. La généralisation progressive du baptême des nouveau-nés bouleversa les usages antérieurs. Jules Corbet notait ainsi que « c'est de la fin du XI^e siècle jusqu'au commencement du XIII^e que s'universalise l'usage des vocables de baptême, se confondant naturellement avec ceux de naissance, puisqu'on

¹⁵ Jules CORBET, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*, Paris, Palmé, t. 1, 1881, p. 493. Voir aussi Pierre-Marie GY, « Du baptême pascal des petits enfants au baptême *quamprimum* » dans Michel SOT (dir.), *Haut Moyen Age, culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché*, Nanterre-La Garenne-Colombes, Publidix-Éditions européennes Erasme, 1990, p. 353-365 (365). Sur la transformation des cuves baptismales entre le X^e et le XII^e siècle, voir Ferdinand POSWICK, « Le bac de pierre du transept nord de la cathédrale d'Amiens : une cuve baptismale, témoin vénérable du passage du baptême par immersion au baptême par infusion », *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, 1^{er} et 2^e trimestre 2008, t. 68, n° 685-686, p. 267-294.

¹⁶ Christian MAUREL, « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme, Modèle religieux et logiques familiales », *Revue de l'histoire des religions*, 1992, t. 209, n° 4, p. 394.

¹⁷ Victor SAXER, « Les rites du baptême de Clovis dans le cadre de la pratique paléochrétienne » dans Michel ROUCHE (dir.), *Clovis, histoire et mémoire. Le baptême de Clovis, l'évènement*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1997, p. 229-241 (236-239) ; Michel RUBELLIN, « Entrée dans la vie, entrée dans la chrétienté, entrée dans la société : autour du baptême à l'époque carolingienne » dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 12^e congrès, Nancy, 1981*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 35.

commence alors à conférer le sacrement de régénération aussitôt après l'entrée dans la vie »¹⁸. Or, dans la cérémonie du baptême, les parents ne prennent pas part à la liturgie sacramentaire. Le nom de l'enfant est indiqué à l'officiant par les parrains et marraines qui exercent désormais un rôle majeur dans les processus d'attribution. Qu'ils transmettent ou non leurs propres noms au baptisé, ils sont les décisionnaires finaux. Et, dans tous les cas, le nom transmis est un nom entier.

L'abandon des noms composés répondait ainsi à un double besoin : renouveler le champ des connotations et relier le nouveau-né à un référent. L'impact sur les fonctions sémantiques et anthropologiques du nom fut lourd. Le nom unique était jusqu'alors un marqueur individuel et un marqueur familial. Il devint en quelques décennies un marqueur des réseaux sociaux du compérage, perdant au passage une part significative de ses connotations personnelles : le nom ne disait plus véritablement qui était le porteur, il le situait par rapport à quelqu'un d'autre. Accessoirement, et c'est bien le paradoxe de la liberté, au moment même où se libéralisèrent les modes de nomination, les familles privilégièrent massivement le choix de quelques noms prestigieux.

La concentration des noms sur un répertoire restreint

Les phénomènes de concentration et de condensation onomastiques se développèrent à partir du XI^e siècle, de manière plus précoce dans le Midi¹⁹. Paul Aebischer expliquait la concentration sur quelques noms favorisés par un effet de mode²⁰. À la suite de Michael Mitterauer, Monique Bourin constate que la concentration s'est produite en faveur de quelques noms de saints (Pierre et Jean principalement) et de noms portés par de puissants seigneurs (Bernard, Guillaume, Geffroy, Raoul, etc.). Elle en conclut que « cette évolution des noms évoque le désir de protection sur l'enfant dénommé, protection spirituelle en vue du salut et protection princière »²¹. Plutôt que de parler de mode, phénomène par essence passager et inconstant, ou de désir de protection, je dirais que l'émergence des noms dominants répond à l'une des fonctions essentielles de la nomination : être propice à son porteur.

L'explication du phénomène de concentration par une recherche de protection princière ou spirituelle souffre de quelques incohérences importantes. Dans le registre princier, on constate par exemple que les noms royaux français par excellence – Louis et Charles – ne sont quasiment pas attribués avant le XV^e siècle. Par ailleurs, les noms de

¹⁸ Jules CORBET, *op. cit.*, t. 2, 1882, p. 242.

¹⁹ Voir à ce sujet Monique BOURIN, « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques ? » dans Monique BOURIN, Jean-Marie MARTIN et François MENANT (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, *op. cit.*, p. 179-202, et les travaux publiés dans les différents volumes de la *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. On parle de *concentration* des noms pour évoquer la focalisation des attributions sur quelques noms dominants et de *condensation* du stock lorsque les noms sont de moins en moins nombreux.

²⁰ Paul AEBISCHER, *art. cit.*, p. 140-141, 161-165.

²¹ Monique BOURIN, « France du Midi et France du Nord... », *art. cit.*, p. 190. Voir, dans le même ouvrage, l'article de Michael MITTERAUER, « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de service et de vassalité », p. 295-311.

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

puissants locaux sont quelquefois totalement occultés dans leur zone d'influence²². En Bretagne, la position de Guillaume au second rang du classement des noms les plus portés dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé aux XI^e et XII^e siècles, entre ceux de Rivallon et Even, ne peut se justifier par une quelconque référence princière. Dans le domaine religieux, on peut s'étonner de la sous-représentativité du nom de Marie dans les répertoires onomastiques de plusieurs régions françaises avant le XV^e siècle. S'il y avait un nom susceptible de représenter une protection spirituelle, c'était pourtant bien celui-là.

En réalité, le nom n'est pas un appel adressé à un chaperon protecteur, il prédispose par lui-même son porteur à devenir ce qu'il signifie. Sans parler de prédestination, le nom oblige son porteur à se conformer à ce qu'il représente afin d'hériter des qualités associées. Le nom est un chemin à suivre, proposé ou souhaité par le nommeur. Il ne renvoie pas nécessairement à un référent particulier et peut signifier simplement par son étymologie ou par son sens littéral comme c'est le cas avec les noms de Gaillarde ou Joyeuse. Ce qui fait la popularité d'un nom, c'est la richesse de ses connotations. Guillaume évoque la force et la vaillance ; Jean signifie la jeunesse et la beauté, et par extension la santé et la survie ; Pierre est associé aux idées d'autorité, de droit et de justice. Dans le registre féminin, Marie évoque la pureté et la perfection, Marguerite la beauté de la fleur et Agnès l'agneau pascal.

Mais l'univers onomastique restait néanmoins borné. On ne pouvait pas donner n'importe quel nom à n'importe qui. Si le nom est un chemin, la destination ne doit pas être un rêve ou une illusion. Il est soumis à des codes sociaux de bienséance, variables selon les lieux et les époques. Le nom de Marie était ainsi réservé dans certaines régions aux dames de qualité. Ou, sinon, on évitait de donner à l'enfant la forme pleine du nom en optant pour une forme hypocoristique. Par ailleurs, le nom caractéristique d'une lignée aristocratique était protégé au même titre qu'un droit patrimonial. C'est ce qui explique la rareté des noms royaux ou de certains noms familiaux emblématiques avant la fin du Moyen Age. Leur attribution en dehors d'une transmission familiale relevait de l'usurpation. Ce qui n'était pas le cas pour les noms les plus courants du répertoire onomastique, quand bien même ils étaient déjà portés par quelques familles princières.

La recherche des noms les plus bénéfiques a rapidement contribué à l'émergence d'un petit nombre de noms dominants, et a multiplié inéluctablement les homonymies à partir du XI^e siècle. Or, lorsqu'un nom est donné trop massivement, il finit par perdre de sa spécificité. Il n'est plus suffisamment personnel. Cette dépréciation du nom a vraisemblablement favorisé le développement des surnoms.

L'adaptation permanente du système anthroponymique

Deux facteurs ont ainsi déclenché l'évolution du système anthroponymique au cours du XI^e siècle. D'une part, le nom perdait son caractère de marqueur individuel en

²² Voir Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 628.

devenant un marqueur du réseau social. D'autre part, la concentration du stock onomastique amplifiait cette tendance à l'anonymat. La conséquence majeure ne fut pas celle du développement des homonymies mais celle d'une perte de signification des noms. Un système anthroponymique fonctionne lorsqu'il comporte des éléments personnels signifiants et des marqueurs de lignée. Il définit l'individu comme un être unique faisant partie d'un groupe. Les noms composés du haut Moyen Âge répondaient à ces conditions. Ce n'était plus le cas pour les noms entiers.

La question des marqueurs de lignée pouvait être aisément résolue par l'adjonction de compléments de désignation précisant une filiation ou un lien de parenté : *fils de* pour un homme ; *fille, épouse, sœur* ou *mère* pour une femme. Cette solution fut utilisée dans le midi de la France dès la fin du X^e siècle²³. L'anthroponymie méridionale se caractérisait d'autre part par un usage intensif des doubles noms, notamment dans le sud-ouest et en Catalogne. Cette pratique apparaît à la fin du IX^e siècle. Elle se développe surtout dans la seconde moitié du XI^e siècle²⁴. L'individu est présenté par deux noms juxtaposés, déclinés tous les deux au même cas. Je relève ainsi dans un document de 1059, rapportant la vente d'un château au comte de Barcelone, les noms de Bernard Odon, Bernard Adalbert, Guillaume Bernard, Guillaume Raymond, Arnaud Raymond²⁵. Dans les documents du XII^e siècle, les seconds termes de ces noms doubles sont généralement déclinés au génitif²⁶. Comme les règles de transcription des noms n'étaient pas encore clairement établies, il est difficile de dire, dans les deux situations, à quoi correspondait le second terme : s'agissait-il d'un second nom personnel ou du nom du père ? En Catalogne, Michel Zimmermann assure qu'il s'agissait d'une association entre un nom de baptême et le nom du père²⁷. À Agde, Monique Bourin estime cependant que le deuxième élément pouvait être quelquefois un « second nom unique accolé au premier et permettant une identification plus précise de l'individu »²⁸. L'analyse de généalogies toulousaines a montré que le second nom du fils ne se rapportait pas toujours au père, même lorsque le second terme était décliné au génitif²⁹. Cependant, si un père porte déjà un nom double, il est fréquent que l'un des fils reçoive l'un des noms du père dans sa nomination, pas nécessairement en seconde position. Pierre-Henri Billy cite notamment en 1146 le cas d'un certain Bernard Vital, père de Vital Etienne et de Pierre Vital³⁰. Le système offrait une grande souplesse et permettait des combinaisons multiples.

²³ Arthur GIRY, *op. cit.*, p. 360.

²⁴ *Id.*, p. 359.

²⁵ Claude DEVIC et Joseph VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, t. 5, 1875, col. 568.

²⁶ Voir par exemple, dans l'ouvrage précité, l'acte de soumission des nobles du comté de Carcassonne au vicomte Bernard Aton en 1125, col. 917-918.

²⁷ Michel ZIMMERMANN, *art. cit.*, p. 302.

²⁸ Monique BOURIN, « Les formes anthroponymiques et leur évolution d'après les données du cartulaire du chapitre cathédral d'Agde (X^e siècle – 1250) dans Monique BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Publications de l'université de Tours, 1990, p. 199-201.

²⁹ Voir les travaux de Mireille MOUSNIER, « Transmission anthroponymique en Gascogne toulousaine (seconde moitié du XI^e siècle) », et de Pierre-Henri BILLY, « Nommer à Toulouse aux XI^e - XIV^e siècles », dans le troisième volume de la collection *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 160 et 173-177.

³⁰ *Id.*, p. 176.

De l'origine du système anthroponymique à deux éléments

À la même époque, dans le nord de la France, il était également fréquent que certaines personnes soient désignées par deux noms mais les usages étaient radicalement différents. Les deux noms sont rarement employés ensemble dans un même document et, lorsque cela arrive, l'un des noms est généralement précédé d'une locution du type *cognomento, qui dicebatur* ou autre. La dénomination moderne de certains personnages célèbres prête d'ailleurs à confusion. On peut citer le cas de Pierre Abélard, né au Pallet, près de Nantes, vers 1079³¹. Dans sa correspondance, le philosophe se présente uniquement sous le nom d'Abélard (*Abaelardus*) et il est également appelé ainsi par Héloïse. Cependant, après son entrée en religion en 1118, il est fréquemment cité sous le nom de Maître Pierre, ou Pierre Abélard (*Petrus Abaelardus*). *Abélard* était vraisemblablement son nom d'usage familial, choisi par ses parents à sa naissance. Il aurait reçu en supplément le nom de *Pierre* comme nom de baptême. Abélard rapporte par ailleurs dans son autobiographie que son fils fut nommé Astrolabe par Héloïse. Il aurait lui-aussi reçu le nom de Pierre au baptême car le nécrologe du couvent du Paraclet le nomme Pierre Astrolabe (*Petrus Astralabius*).

Le double nom de son contemporain, Orderic Vital, auteur d'une monumentale *Histoire ecclésiastique* composée entre 1114 et 1141, appelle également quelques explications³². Né en Angleterre en 1075 d'un père français et d'une mère anglaise, le nouveau-né fut baptisé le samedi de Pâques à Attingham et reçut sur les fonts le nom d'Orderic, qui était aussi celui de son parrain. En 1085, son père le confia au monastère normand de Saint-Evroult. L'année suivante, l'abbé Mainier lui donna la tonsure selon l'usage des clercs. À cette occasion, l'auteur rapporte que l'abbé « substitua le nom de Vital à mon nom anglais qui semblait barbare aux Normands, et il emprunta ce nom à l'un des compagnons du martyr saint Maurice, dont en ce jour on célébrait la fête »³³. Dans son œuvre, Orderic occulte totalement son nom de baptême et se présente simplement sous le nom de Vital l'Anglais (*Vitalis Anglegina*).

Nous pourrions multiplier les exemples qui confirmeraient que, bien souvent, les personnes n'étaient pas appelées, aux XI^e et XII^e siècles, par leur nom de baptême mais par un autre nom attribué au gré de circonstances très diverses. Cet autre nom pouvait être attribué par les parents à la naissance, quelquefois avant le baptême. C'est sans doute le cas pour les nombreux porteurs du nom Payen (*Paganus*)³⁴. Les parents pouvaient donner à leur enfant un autre nom à leur convenance, emprunté au répertoire onomastique courant ou au registre littéraire³⁵. Le doublement du nom répondait quelquefois à un souci

³¹ Sur le nom d'Abélard, voir Constant J. MEWS, « In search of a name and its significance : a twelfth-century anecdote about Thierry and Peter Abaelard », *Traditio*, t. 44, 1988, p. 171-200.

³² Les six volumes ont été publiés de 1969 à 1980, avec une traduction anglaise, par Marjorie CHIBNALL sous le titre *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis* aux éditions Clarendon Press.

³³ François GUIZOT (dir.), *Histoire de Normandie, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Brière, 1827, p. 537.

³⁴ Dans un document de la première moitié du XI^e siècle (avant 1047), l'évêque Hubert d'Angers expliquait que son neveu avait été appelé Payen parce qu'encore assez grand, il n'était pourtant point baptisé. Sur ce nom, voir Dominique BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 624-626.

³⁵ Le célèbre croisé Boémond de Tarente reçut le nom de Marc au baptême. Son père lui avait donné son nom d'usage après avoir entendu raconter l'histoire du géant Boémond.

d'intégration dans un nouveau milieu, pour des motifs linguistiques³⁶. Les qualités ou particularités d'un individu pouvaient être également à l'origine d'un nom supplémentaire. Orderic cite les cas de plusieurs de ses coreligionnaires qui bénéficièrent comme lui d'une renomination : Guillaume, fils de Guy Bolleim, fut nommé Grégoire car il était actif à s'instruire dans les bonnes études ; Rainauld, fils d'Ernauld, fut appelé Benoît en raison de sa douceur ; Bernard, jeune copiste du monastère, était appelé Mathieu parce que son écriture était fort belle. À situation nouvelle, nom nouveau.

Un individu pouvait donc porter plusieurs noms au cours de sa vie. On devine, à l'origine de ces situations de doubles nominations, une pluralité de nommeurs. À côté du nom de baptême, donné par les parrains et marraines, coexistait parfois un nom d'usage choisi par les parents ou l'entourage. Les pratiques n'étaient pas les mêmes dans le nord et le sud de la France mais, dans les deux cas, la double nomination ne semble pas avoir eu pour vocation première de distinguer des homonymes dans un document administratif ou dans la vie courante mais de révéler différentes facettes d'un individu. Au XI^e siècle, le terme *cognomen* servait encore essentiellement à annoncer un second nom ou un sobriquet³⁷. Il apportait une connaissance particulière de la personne pour palier une carence du nom unique. L'anthroponymie à deux éléments résulte finalement d'une déficience du système en termes de significations.

Au XII^e siècle, les compléments de désignation précisant une filiation, une fonction ou une origine géographique prennent progressivement le caractère de surnoms stables et récurrents. Il s'agissait encore de surnoms personnels, propres à définir un individu. La reprise de plus en plus fréquente de ces surnoms par les descendants contribua à en faire des marqueurs de lignée, perturbant une nouvelle fois le système anthroponymique. Toute la force d'un système réside dans sa capacité à s'adapter aux changements. Lorsque l'une de ses fonctions s'affaiblit, il évolue en créant de nouveaux noms, ou en modifiant les attributs des noms existants, de telle sorte à rétablir l'équilibre fragilisé. En France, le développement extraordinaire des formes hypocoristiques au XIII^e siècle répondait opportunément à la nécessité de renforcer les éléments personnels de la nomination.

³⁶ À son baptême, vers 1080, la fille du roi Malcom III d'Ecosse reçut le nom d'Edith, issu du vieil anglais *ed*, richesse, et *idh*, combat. Lors de son mariage avec le fils cadet de Guillaume le Conquérant, et peut-être pour faciliter ses relations avec l'aristocratie normande, elle adopta le nom de Mathilde, très populaire sur le continent. Le célèbre seigneur normand Robert Guiscard, fondateur du futur royaume de Sicile, portait un nom double combinant un nom d'origine norroise, Guiscard (issu de *viscr*, sage, et *dur*, courageux) et un nom d'origine germanique, Robert, extrêmement populaire en Normandie aux XI^e et XII^e siècles.

³⁷ Dominique BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 629.